

Initiatives ministérielles

blis sur l'avis conjoint du ministre des Finances, comme le prévoit actuellement le projet de loi, mais aussi du ministre de l'Industrie et ce, de manière à ce que la compétitivité de l'industrie soit prise en compte dans les décisions, puisqu'on sait que le ministre de l'Industrie est souvent bien placé pour saisir l'évolution rapide des conditions du marché à ce niveau.

Alors, j'appelle, j'exhorte mes collègues de toutes les formations politiques à appuyer cet amendement qui, je le rappelle, correspond aux attentes de l'industrie canadienne de l'acier, correspond aux attentes de ces milliers de travailleurs et de travailleuses qui oeuvrent dans les aciéries québécoises et canadiennes, un peu partout à travers le pays.

Il faut absolument que les parlementaires adoptent cet amendement, qui ne va pas rien enlever au projet de loi, ni de sa substance, de son importance, au contraire, qui va permettre de préciser le projet de loi, de lui donner un peu de dent, non seulement pour ce qui est de l'industrie de l'acier, comme je le précisais tout à l'heure, mais également pour un grand nombre d'autres secteurs de l'économie canadienne.

• (1620)

Je sais à quel point notre collègue de Hamilton—Est, la vice-première ministre et ministre de l'Environnement, est préoccupée par ces questions. Elle était également avec nous hier, au moment où nous avons rencontré le ministre du Commerce international, en présence des membres du caucus de l'acier, des membres de l'industrie canadienne de l'acier et des membres des syndicats qui travaillent pour les industries de l'acier. Elle s'est montrée très préoccupée que le Parlement prenne en considération l'amendement qui nous a été suggéré par l'industrie canadienne de l'acier.

J'ose espérer que la sagesse de la vice-première ministre dans ce domaine aura prévalu auprès de ses collègues et que ceux-ci verront toute l'utilité et la pertinence de donner leur accord à cette proposition d'amendement qui est vitale pour que notre industrie canadienne, particulièrement dans le secteur de l'acier, soit compétitive par rapport à nos principaux partenaires commerciaux et concurrents, à savoir notamment les États-Unis.

[Traduction]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à ajouter là-dessus.

Pour les députés qui ont dû s'absenter ce matin pour affaires ou pour quelque autre motif et pour ceux qui viennent d'ouvrir leur téléviseur, je tiens à rappeler que, plus tôt ce matin, le député de Regina—Lumsden, au nom du Nouveau Parti démocratique, a très bien su présenter les préoccupations que notre caucus partage avec le secteur sidérurgique de la Saskatchewan, et du reste du Canada aussi, sur la motion à l'étude.

Je veux aussi revenir sur les commentaires du secrétaire parlementaire sur la dernière motion, qui avait trait aux enfants vivant dans la pauvreté et à l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine. Je crois pouvoir citer ses paroles avec assez d'exactitude. Il a

dit que le gouvernement n'était pas prêt à prendre une mesure unilatérale à cet égard.

Je rappelle au secrétaire parlementaire que le gouvernement prend déjà une mesure unilatérale au sujet de l'Organisation mondiale du commerce et des ententes découlant du GATT. Le secrétaire parlementaire devrait reconnaître que le gouvernement est prêt à prendre une mesure unilatérale qui pénalisera les céréaliculteurs de l'Ouest, mais qu'il n'est pas prêt à prendre une mesure unilatérale pour protéger les enfants. Je trouve cela tout simplement honteux.

M. Harb: Monsieur le Président, le député néo-démocrate déforme un peu mes paroles. Ce que j'ai dit, c'est que le gouvernement agissait et que le ministre responsable des ressources humaines prenait des mesures pour sortir les enfants de la pauvreté.

J'ai dit que nous ne pouvions pas changer les règles du jeu en milieu de partie. J'ai laissé entendre que, à Marrakech, il n'y avait pas eu d'entente sur la question. Il n'y avait rien à ce sujet dans le texte que nous avons signé. Il pourrait y avoir un autre accord ou un autre débat sur la question. Cependant, le député conviendra qu'il ne serait pas sage de notre part d'agir unilatéralement en amendant notre projet de loi. Il est injuste et il se trompe lorsqu'il affirme que le sort des enfants ne nous préoccupe pas.

Je voudrais maintenant revenir à certains commentaires sur le dumping et les mesures antidumping. Les nouvelles règles relatives au dumping n'empêcheront pas le Canada de prendre des mesures contre les exportateurs étrangers qui pratiquent le dumping au Canada lorsque cela menace des industries canadiennes ou leur porte préjudice. Elles devraient cependant réduire le harcèlement dont les exportateurs canadiens peuvent être victimes lorsque nos partenaires commerciaux imposent des droits antidumping injustes.

• (1625)

J'ajoute que les mesures antidumping que le Canada applique déjà pourront être maintenues sous le nouveau régime. Toutes les procédures d'examen déjà amorcées sur des préjudices présumés devront être adaptées aux nouvelles règles antidumping. Cela ne devrait pas alourdir le fardeau des autorités canadiennes, car notre système fonctionne déjà selon des règles dont la majeure partie sont conformes au nouvel accord.

Il a été question des lois américaines. Je tiens à donner à la Chambre et aux Canadiens l'assurance que nous examinons, comme nous l'avons fait dans le passé et comme nous continuerons de le faire dans l'avenir, toutes les modifications ou propositions de modification au libellé ou aux énoncés des lois américaines, pour garantir qu'elles soient conformes à l'ALENA et à l'accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

Si, pour une raison ou une autre, des dispositions incompatibles avec les droits que nous confère l'accord commercial international portent préjudice aux intérêts du Canada, nous prendrons les mesures qui s'imposent. On ne répare pas une injustice par une autre. Si quelqu'un ne respecte pas l'accord, qu'il modifie ses lois et règlements pour le contourner, cela ne veut pas dire